



## Calcul des JRTT au forfait jours

Par **cindy45800**, le **12/03/2018** à **12:40**

Bonjour,

Cela concerne un cas d'une connaissance [s]personnelle[s] que je n'arrive pas à résoudre seule.

Comment calculer les jours de RTT d'un salarié au forfait-jours ?

Le salarié est en convention de forfait 218 jours par an, CCN des cadres du bâtiment.

Il s'agit de la différence entre le nombre de jours totale dans l'année (365) – le nombre de jours du forfait (218 en l'espèce) – les samedis, les dimanches, les jours fériés hors samedi et dimanche – 25 jours congés payés = Nombre de JRTT, c'est bien cela ?

Et est ce qu'il faut regarder sur une année civile (1er janvier au 31 décembre) ou alors sur année comme pour les congés payés ?

Quelle est la différence entre JRTT et JRS ?

merci d'avance

Par **P.M.**, le **12/03/2018** à **14:44**

Bonjour,

Vous trouverez le calcul sur le net...

En principe, le calcul se fait sur l'année civile...